Visioconférences enseignants et dirigeants du 18/12/2020

Situation à la sortie du deuxième confinement

De nombreuses critiques émergent et remettent en cause nos actions. Tout en assumant les choix que nous avons faits, nous tenons à rappeler les éléments suivants :

- Nous appliquons les mesures qui s'imposent à nous (lois et décrets).
- Les protocoles proposés depuis avril sont contraignants, mais tiennent compte des exigences gouvernementales. Dans le cas contraire, il n'y a pas de reprise possible.
- Tous les sports sont logés à la même enseigne. La seule différence réside dans le type de pratique : une activité de contact, en intérieur, est davantage impactée par les mesures qui sont prises.
- Les publics prioritaires sont définis par décret. Les Pôles font du Judo, les sections départementales non. Certains crient à l'injustice… mais ce n'est pas de notre fait.
- Les préfets, les maires peuvent appliquer localement des mesures plus strictes. Là encore, le monde du Judo, à tous les niveaux, subit ces évènements.
- Certains (des clubs, des individus) ne respectent pas les règles ? Ils prennent des risques avec la santé de leurs adhérents, engagent leur responsabilité.
- Le calendrier est toujours incertain : ne nous demandez pas de faire des promesses (date de reprise) que nous ne saurions tenir.
- Les informations nous parviennent au compte-gouttes. Tout comme vous, nous attendons les annonces faites par les chaines d'information…
- Les mesures prises, lorsqu'elles sont annoncées, restent toujours imprécises. Il faut malheureusement attendre plusieurs jours pour que leur application dans le domaine du sport soit détaillée, et il y a beaucoup de revirements.

Le protocole fédéral

Regroupements concernés

- ✓ Cours, stages, actions de promotion et de découverte organisées par les clubs.

Désignation d'un référent Covid-19

- ✓ Chaque structure désigne, parmi l'encadrement, un responsable Covid-19, chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Organisation du club

- ✓ Un registre détaillé des présences doit être tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants.
- ✓ Il est conseillé de prévoir une période de battement entre les séances pour éviter les croisements de groupes.
- ✓ Prévoir des thermomètres afin de permettre le contrôle de température des judokas et de l'encadrement s'ils présentent des symptômes.
- ✓ La gestion des cas contacts s'opère dans le strict respect des règles de droit commun et des recommandations des ARS concernées. Il ne revient pas au club de déterminer les conduites à tenir en cas d'identification d'un cas positif, ni d'en informer d'autres personnes de sa propre initiative.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au Dojo

- ✓ J'ai un bon état de santé général.
- ✓ Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées …), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise.
- ✓ S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un Judogi propre.
- ✓ Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables avec une pochette pour les isoler après utilisation, sa lotion hydroalcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le Dojo et durant la séance

- ✓ Lavage des mains à l'entrée du Dojo.
- ✓ Port du masque obligatoire (plus de 6 ans) en dehors des temps d'activité physique), y compris pour le professeur pendant qu'il dispense ses cours.
- ✓ Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- ✓ Si les locaux le permettent, des parcours de circulation sont organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation…) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- ✓ L'utilisation des vestiaires collectifs reste interdite jusqu'à nouvel ordre. Il convient donc d'organiser les modalités en conséquence et de prévoir les espaces individuels au stockage des affaires.
- ✓ A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique.
- ✓ A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique.
- ✓ Le salut s'effectue de façon traditionnelle, mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants, en ligne(s), en cercle ou en quinconce.
- ✓ La séance peut se dérouler selon différentes formes de travail en proscrivant les phases de contact.
- ✓ Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance : recours aux exercices conventionnels permettant la pratique individuelle et la distanciation de 2 mètres entre les Judoka : Tendoku-Renshu, habiletés motrices et techniques fondamentales, etc…
- ✓ Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du Dojo et des espaces de pratique (cf fiches conseils fédérales spécifiques).

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- ✓ Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)
- ✓ Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydroalcoolique, mouchoirs, masque)

Le questionnaire

La situation reste pour l'instant très incertaine. Ceci étant, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre. Il faut préparer la reprise, envisager les actions à mener, les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre :

- Pendant la phase de confinement
- Dans le cadre d'une reprise partielle
- Dans le cadre d'une reprise complète

Les questions qui suivent ont été abordées pendant les deux visioconférences et doivent nous permettre de mieux cerner vos besoins. Chaque club a ses spécificités (grand ou petit club, rural ou urbain…).

Des premiers retours ont été faits le 18 décembre, mais nous souhaitons obtenir un maximum d'avis avant de travailler en Comité Directeur (Comités Départementaux) et en Conseil d'Administration (Ligue).

Un questionnaire va donc être transmis à l'ensemble des clubs et enseignants ligériens. Merci de prendre quelques minutes pour y répondre. « L'entraide et la prospérité mutuelle » est une des maximes du Judo. Nous souhaitons vous aider le plus efficacement possible (« Meilleure utilisation de l'énergie ») et avons besoin de ces témoignages pour construire notre politique de relance. Voici les questions qui ont été abordées et vous seront soumises :

a. Quels retours avez-vous des personnes qui n'ont pas repris leur licence en septembre ?

- ✓ Peur d'une activité sportive de contact
- ✓ Pas envie de se réinscrire pour ne rien faire, payer une adhésion sans contrepartie
- ✓ Attente d'une vraie reprise (compétitions…)
- ✓ Autre raison

b. Quelles actions attendez-vous des OTD (comités et Ligue) et de la Fédération au moment de la reprise ?

- ✓ Un accompagnement
  - Visite des CTF, des dirigeants départementaux et/ou régionaux
  - Visite de champions ou d'experts (régionaux, nationaux ou internationaux)
  - Visite de haut-gradés
  - Visioconférences (enseignants, dirigeants…)
- ✓ Des activités non compétitives
  - Animations de masse, un accompagnement sur les interclubs
  - Stages sportifs
- ✓ Des compétitions « classiques »
- ✓ Des formations (actions vers l'école, l'entreprise, les Epad, centres de loisirs…)
  - Enseignants (projets pédagogiques)
  - Dirigeants (contacts, montage des dossiers)
- ✓ Des passages de grades
  - Examens techniques
  - Shiaï

c. **La Fédération prépare une opération de soutien financier aux clubs pour inciter à la prise de licence (voire présentation ci-dessous). Pensez-vous que des tarifs très incitatifs vous permettraient, en janvier/février :**

- ✓ D'attirer de nouveaux adhérents
- ✓ D'attirer de nouveaux publics (école, entreprise, Epad, centres de loisirs…).
- ✓ De faire revenir ceux qui, licenciés l'an passé, n'ont pas repris en septembre.

Pensez-vous, comme certains l'ont signalé :

- ✓ Qu'une aide sous cette forme favoriserait les « tricheurs », qui ne licencient pas d'habitude et y trouveraient un intérêt.
- ✓ Que ce tarif serait vécu comme injuste par les Judoka qui nous ont accordé leur confiance et ont adhéré à un tarif supérieur en septembre 2020.

Présentation du dispositif *(à affiner)* **:**

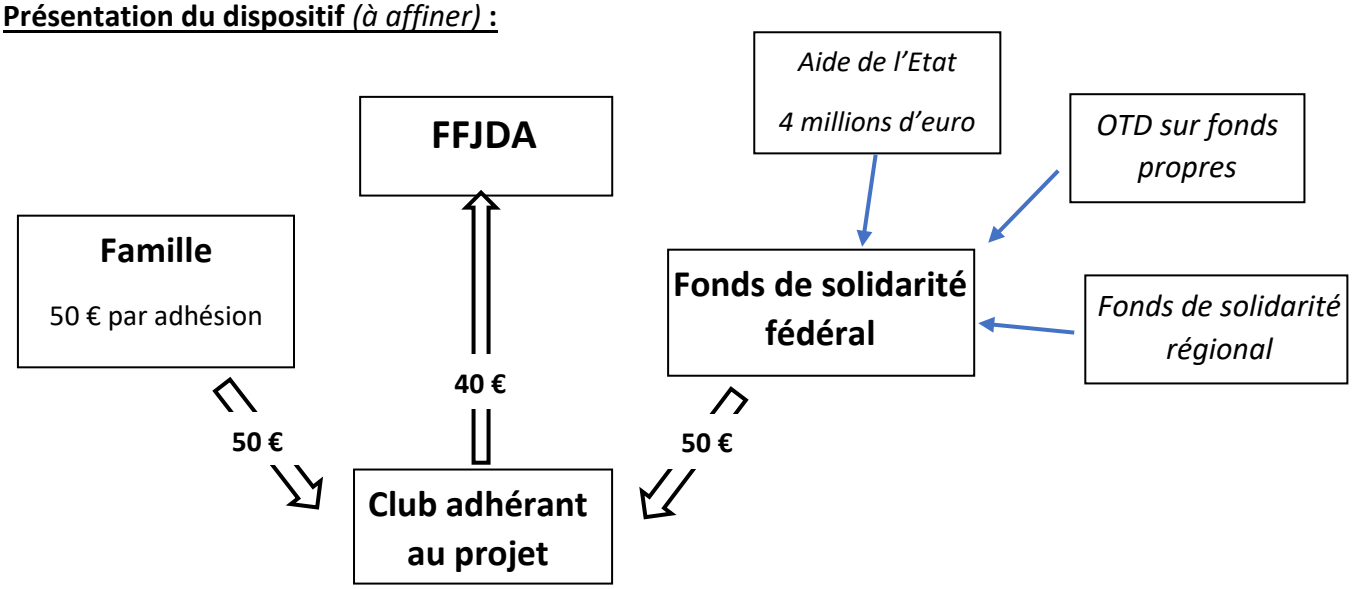

Exemple : un nouveau judoka se présente en janvier et paye 50 €, licence et cotisation comprises. Le club prend la licence auprès de la Fédération (40 €). Il ne lui reste donc plus que 10 € au titre de la cotisation, mais il reçoit un complément de 50 € du fonds de solidarité.
Les tarifs (50 €) sont donnés à titre indicatif (40, 50, 60 €… rien n'est encore arrêté).

Lucie RINCK
Responsable des formations

Emilie PETE
Responsable communication

Christian LE CRANN
Président de Ligue